

## 1. Introduction

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est mise à disposition au moment du vote du budget primitif en début d'année afin de permettre aux citoyens de saisir les enjeux et les options fixées par le conseil municipal en matière budgétaire.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année civile 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité. La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt.

La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Pour 2021, la Commune de Manteyer dispose de 2 budgets :

- Budget Principal (dénommé M14)
- Budget annexe « eau et assainissement » répondant au petit nom M49 et qui regroupe toutes les opérations comptables portant sur ces deux réseaux d'eaux (potable et usées)

Les comptes administratifs 2020 ainsi que les budgets et taux 2021 ont été votés le 02/04/2021 en Conseil Municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat en mairie de Manteyer aux heures d'ouverture du bureau.

Cette note est disponible sur le [site internet de la commune](#).

Pour tout renseignement complémentaire, merci de vous rapprocher de M. le Maire ou un de ses adjoints.

## 2. Evènements marquants de l'exercice 2020

L'année 2020 a été totalement atypique à plusieurs points de vue :

- Une pandémie qui a démarré en Chine à la fin de l'année 2019 et qui s'est propagée en Europe quelques semaines plus tard obligeant le pays à être confiné une 1<sup>ère</sup> fois au printemps et une 2<sup>ème</sup> fois à l'automne avec tout au long des 3 derniers trimestres des restrictions importantes de mouvement et d'activité. C'est donc pour certains, touchés par la Covid, un combat contre le virus et une convalescence à mener et pour tout un chacun des pertes de repères dans le cours de sa vie, et des impacts dans les dimensions professionnelle, sociale et familiale.
- La désignation de nouveaux conseils municipaux et intercommunaux avec un calendrier perturbé par la pandémie puisque par exemple, le nouveau conseil municipal de la Commune a pris ses fonctions le 23 mai 2020 (soit 2 mois après la date initialement prévue).

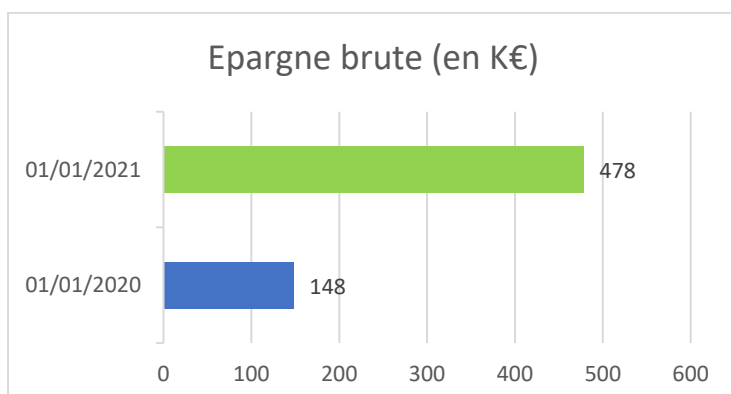
Ainsi les budgets 2020 ont été préparés et votés, mais aussi exécutés pour les 5 premiers mois de 2020 par l'équipe précédente alors que la nouvelle équipe a conduit les affaires municipales sur les 7 derniers mois.

Les faits marquants en matière de budget sur 2020 pour Manteyer sont :

- Clôture des chantiers de rénovation intérieure de l'Eglise, de la construction du four banal et du déplacement d'une armoire électrique aux Gallices.
- Préparation de l'arrivée d'un agent technique : sélection d'un candidat pour embauche au 1/1/21 ; réservation d'un véhicule pour déplacements, achats d'outils et de petits matériels, ...
- Initialisation de l'étude pour un schéma directeur de l'eau avec le cabinet Hydrétudes
- Dialogue avec les associations pour ajuster les initiatives au contexte sanitaire (annulation de la fête votive, report de l'inauguration du four à pains, ...).
- Prorogation du marché sur un an des contrats avec les prestataires en place pour le déneigement des chemins communaux.
- Appel à un auto entrepreneur local pour désherbage bords de route et allées du cimetière
- Engagement d'une dépense de 4300 € (exécutée pour moitié) pour la refonte du site Internet de la commune.
- Solde du marché précédent sur l'entretien des réseaux d'eau, nouvelle consultation et sélection du prestataire par la Commission d'Appel d'Offres.

Du fait du contexte sanitaire, de la transition entre les 2 équipes et du temps incompressible pour cadrer les projets de la nouvelle équipe, les investissements sur 2020 ont été réduits à leur plus simple expression.

Il en résulte un excédent d'exploitation sur l'exercice 2020 qui permet d'améliorer l'épargne brute (appelée aussi capacité d'autofinancement) en la portant à 478 K€ au 1/1/2021 (versus 148 K€ € au 1/1/2020).



Au niveau du stock de dettes, il est constitué de 3 lignes d'emprunt contactées durant les mandats précédents ayant servi à financer les travaux d'aménagement du réseau d'assainissement (budget M49 exclusivement), et présente les caractéristiques suivantes :

Budget Eau &  
Assainissement  
(M49)

Objet Dépense	Organisme	Montant (en K€)	Taux	Première annuité	Dernière annuité	Annuité (en K€)	Intérêts payés en 2020 (en K€)	Capital restant dû au 1/1/2021 (en K€)
Assainissement Clos Sagne/Les Allemands/Gallices	Dexia	120	5,21%	Déc. 2009	Déc. 2028	8,5	3,2	52,0
Assainissement Clos Sagne/Les Allemands/Gallices	Dexia	280	3,72%	Sept.2011	Sept.2040	15,6	8,4	218,0
Assainissement Ceuse	Crédit Agricole	184	1,90%	Oct. 2018	Oct. 2037	11,1	2,9	160,6
<b>Total 3 lignes emprunt</b>		<b>584</b>				<b>35,2</b>	<b>14,5</b>	<b>430,6</b>

Et quelques ratios permettant de comparer à la moyenne 2019 des autres communes de la même strate – c'est-à-dire moins de 500 habitants (source : Etude Territoires et Finances 2020 par AMF/Banque Postale) :

Nombre d'habitants	436		
Chiffres clés	Manteyer (2020)	Moyenne métropole (2019)	Observations
Epargne brute (en € par hab)	1 096 €	184 €	"Bas de laine" de la commune très au dessus de la moyenne ...
Taux d'épargne (en %)	49%	23%	
Dette par habitant (en €)	988 €	574 €	Point de vigilance à l'étude : Voir comment (re)structurer notre encours de dettes (actuelles + programmées sur 2021-2025)
Taux d'endettement (en %) (encours dette/rec. Fonct.)	90%	64%	
Capacité de désendettement (en années)	0,9	2,7	

### 3. Budget principal 2021

Le BP21 s'élève au total à 1 284 K€ répartis à raison de 853 K€ en section de fonctionnement et de 431 K€ en section d'investissement.

Cinq principes clé caractérisent ce budget :

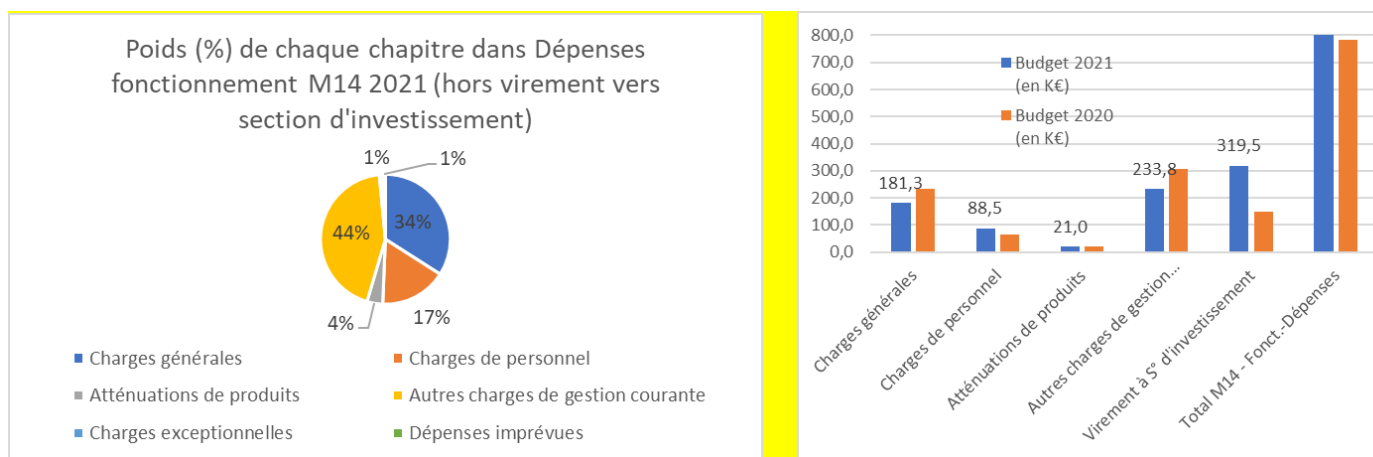
1. Maîtrise des dépenses de fonctionnement, et en particulier, l'augmentation des charges de personnel, de petits matériels et de combustibles liées à l'embauche d'un agent technique est compensée à hauteur de 100 % par des réductions de coûts sur des prestations sourcées de façon externe jusqu'à présent et qui pourront être réalisées par l'agent.
2. Poursuite du programme d'investissement en matériel roulant (principalement tracteur équipé) et en équipements adaptés afin de doter notre employé d'un outil de travail performant.
3. Lancement d'une opération ambitieuse de rénovation énergétique sur les 2 bâtiments communaux au centre du village (Mairie et Cure), conditionnée à l'obtention d'un financement par l'Etat à hauteur de 80% dans le cadre du Plan de Relance France.
4. Obtention d'un prêt sur 20 ans auprès d'un établissement financier à un taux inférieur à 1% afin de financer la partie de l'opération sur les bâtiments décrite ci-dessus rentrant en auto-financement par la commune soit 170 000 € (20% du montant des travaux et reste à charge TVA) et obtention d'un prêt sur 8 ans dans le but de financer une partie (la moitié environ) de l'achat d'un tracteur équipé estimé à 86 000€ TTC; Les annuités de ces emprunts prenant effet en 2022, le budget 2021 n'est pas impacté par ces opérations.
5. Maintien au niveau de 2020 en 2021 du taux de fiscalité des taxes levées par la Commune.

Par ailleurs, dans le cadre de la réforme en cours sur la Taxe d'Habitation, la Direction des Finances Publiques introduit un nouveau mécanisme de compensation pour les Communes qui consiste à affecter la part départementale sur le foncier bâti (26,1%) aux communes en l'agréant à la part communale historique (14,97%). C'est ainsi que le taux sur le foncier bâti apparaîtra à 41,07% sans que cela affecte le montant final de votre impôt.

Taxe habitation (pour les résidences secondaires) :	12,41%	
Taxe foncière sur le bâti :	41,07%	(14,97%+26,1%)
Taxe foncière sur le non-bâti :	86,21%	

#### 3.1 Dépenses de fonctionnement

La ventilation par nature de ces dépenses ainsi que l'évolution 2021 versus 2020 sont :



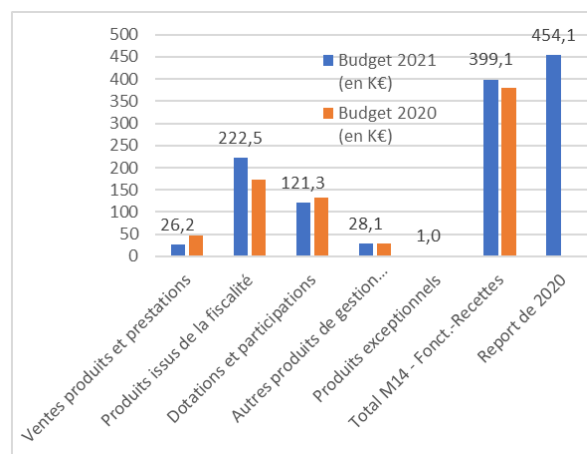
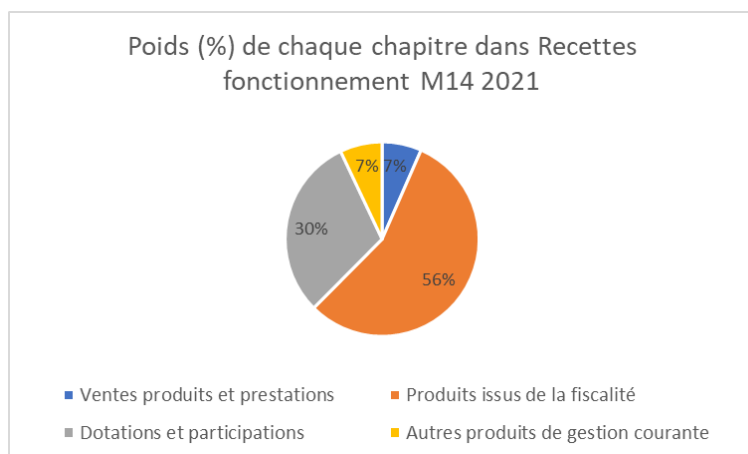
Concernant les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services, le tableau suivant donne la synthèse :

Filière	Grade	Fonction	Temps de travail hebdomadaire	Type de contrat	Observations
Administrative	Cadre A	Secrétaire de Mairie	32 h	Titulaire	
Technique	Cadre C	Adjoint Technique	35 h	Contractuel CDD jusqu'au 1/7/2021	Renouvelable
Technique	Cadre C	Adjoint technique	3 h	Contractuel CDD jusqu'au 30/6/2021	Départ à la retraite

Du fait de l'embauche d'un nouvel agent technique en début d'année 2021, les charges de personnel sont en nette augmentation par rapport aux années précédentes pour représenter une quote part de 17% des dépenses de fonctionnement (hors virement en section d'investissement). Cette part de charges de personnel reste néanmoins bien en deçà de la valeur de 35% représentant la moyenne pour les communes de moins de 500 habitants de quote-part des frais de fonctionnement consacrés au personnel.

### 3.2 Recettes de fonctionnement

La ventilation par nature de recettes ainsi que l'évolution 2021 versus 2020 sont :



La recette fiscale propre à la commune est en légère augmentation du fait des quelques constructions ou aménagements nouveaux sur la Commune induisant une base locative en progression.

Concernant les produits de la vente de bois issus de la forêt communale (340 ha), nous travaillons avec le représentant de l'ONF qui est en charge de notre territoire afin de prévoir dans le plan d'aménagement des années à venir des coupes de bois à destination de ventes aux professionnels mais aussi pour de l'affouage afin d'assurer un revenu régulier et conséquent pour la commune.

Cette section de fonctionnement en excédent va d'une part venir équilibrer le budget déficitaire sur l'eau et d'autre part contribuer à la réalisation des investissements décidés via une opération de transfert entre les sections (dite opération d'ordre).

### 3.3 Dépenses d'investissement

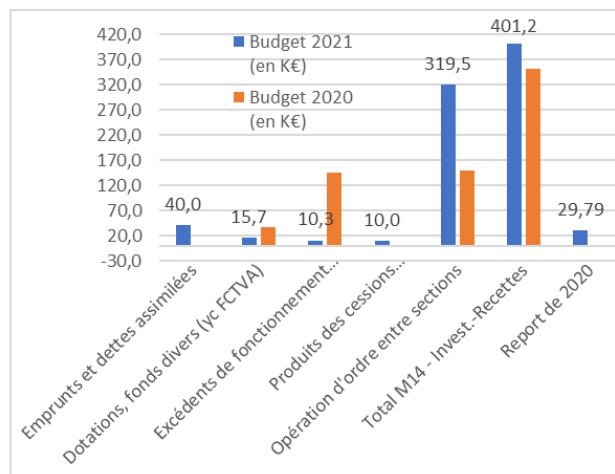
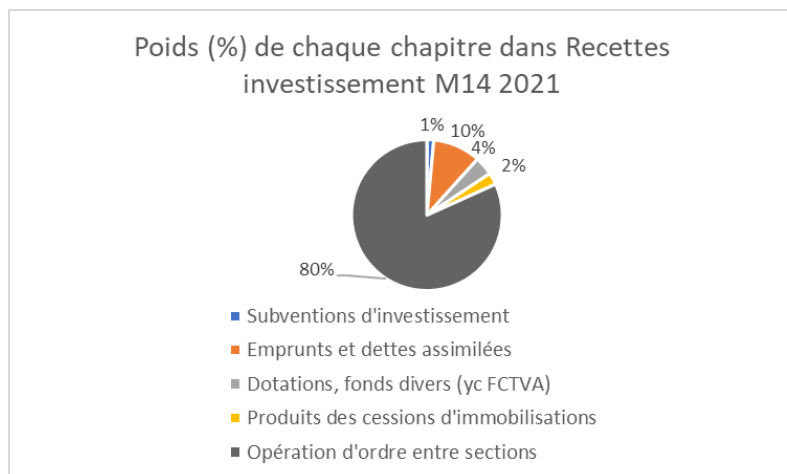
Le tableau des investissements prévus en 2021 sur ce budget est le suivant :

INVESTISSEMENT 2021						
Budget Principal M14	DEPENSES				RECETTES	
	REALISE 2020	REPORT 2021	BP 2021	TOTAL	subv	emprunt
SITE INTERNET	2 580,00 €	2 580,00 €		2 580,00 €		
<b>COMPTE 205</b>	<b>2 580,00 €</b>	<b>2 580,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 580,00 €</b>		
PETIT OUTILLAGE TRONCONNEUSES DEBROUSAILL			5 000,00 €	5 000,00 €		
TRACTEUR ET EPAREUSE			86 000,00 €	86 000,00 €		40 000,00 €
REMORQUE			4 000,00 €	4 000,00 €		
VOITURE		30 700,00 €		30 700,00 €		
MAT BUREAU INFORMATIQUE			1 000,00 €	1 000,00 €		
DEFIBRILLATEURS			6 000,00 €	6 000,00 €		
<b>COMPTE 21</b>	<b>0,00 €</b>	<b>30 700,00 €</b>	<b>102 000,00 €</b>	<b>132 700,00 €</b>		
OP 025 VOIRIE travaux a faire avant fin juin pour la subv			17 000,00 €	17 000,00 €	5 716,00 €	
CPT 231 EAUX PLUVIALES LES IZOARDS devis DUPONT			4 000,00 €	4 000,00 €		
CPT 231ATELIER SOUS LE PREAU			5 000,00 €	5 000,00 €		
OP 33 MO RENOVATION BATIMENT			193 200,00 €	193 200,00 €		
CPT 231 SYME EXT RESEAU PAUCHON - ALLEMAND M		6 795,00 €		6 795,00 €		
CPT 231 SYME EXT RESEAU ALLEMAND N - MURET			8 200,00 €	8 200,00 €		
CPT 231 SYME EXT RESEAU			25 000,00 €	25 000,00 €		
CPT 231 CITY PARC			30 000,00 €	30 000,00 €		
<b>COMPTE 23</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 795,00 €</b>	<b>282 400,00 €</b>	<b>289 195,00 €</b>	<b>5 716,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>						
<b>TOTAL GLOBAL</b>		<b>40 075,00 €</b>	<b>384 400,00 €</b>	<b>424 475,00 €</b>	<b>5 716,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>

Veuillez noter qu'il ne s'agit que d'un prévisionnel et que la réalisation effective de ces chantiers est dépendante de certaines conditions techniques et financières.

### 3.4 Recettes d'investissement

La ventilation par nature de recettes ainsi que l'évolution 2021 versus 2020 sont :



#### 4. Budget Annexe « Eau & Assainissement » M49 2021

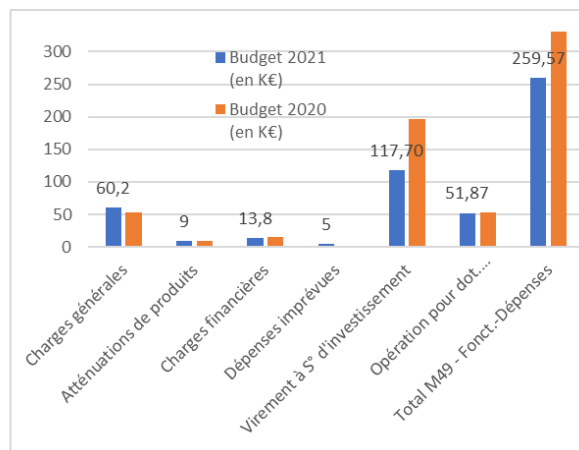
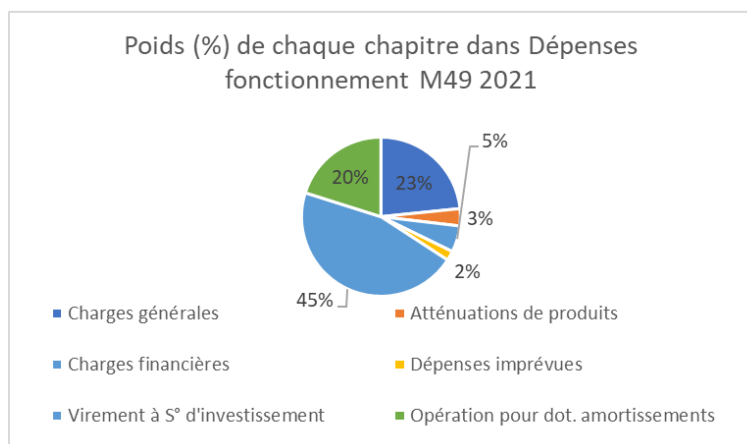
Le budget Annexe 2021 sur l'eau et l'assainissement s'élève au total à 558,5 K€ répartis à raison de 259,5 K€ en section de fonctionnement et de 299 K€ en section d'investissement.

Les principes clé qui caractérisent ce budget sont :

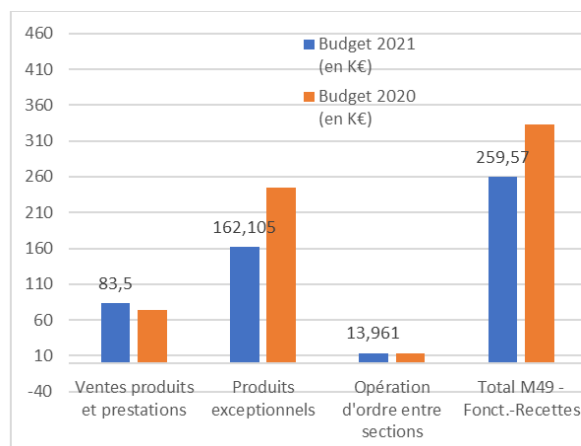
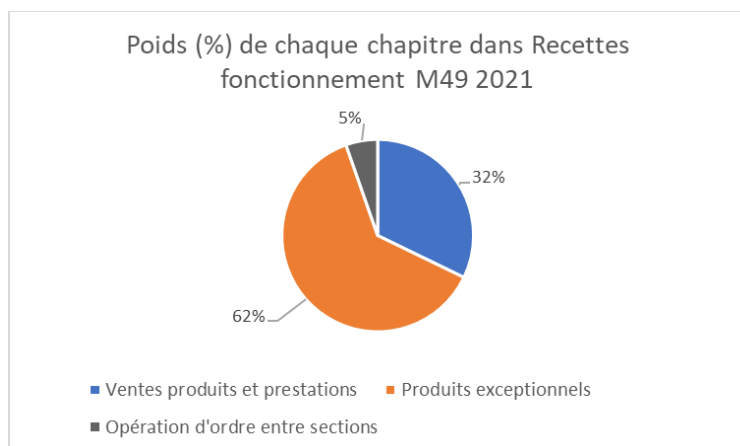
- Financement de l'enquête d'utilité publique portant sur la mise en conformité des 2 captages utilisées par la Commune, enquête devant faire l'objet de la collecte des observations des administrés sur la période du 23 Mars au 16 Avril 2021 pour des arrêtés préfectoraux au début de l'automne ; Les travaux découlant de la Déclaration d'Utilité Publique seront conduits en 2022.
- Demandes de subventions et financement du reste à charge de l'étude sur le schéma directeur de l'eau, et des premiers travaux indispensables à une bonne gestion de ce réseau (installation de compteurs de production, remplacement de vannes de sectionnement défailtantes, installation d'un système de télésurveillance, études de turbidité / incidents de contamination et corrélation).
- Budgétisation d'un montant (sur la base de l'historique de ce poste et d'une prise en charge par notre agent de certains travaux) pour l'entretien des réseaux.
- Ouverture d'une phase de discussion avec les banques pour remboursement anticipé ou renégociation des taux des trois emprunts en cours ; si ce dialogue débouche, les effets se feront sentir à partir de 2022.
- Afin de gérer efficacement, de pouvoir continuer à prétendre aux subventions absolument essentielles à la poursuite des travaux, nos réflexions en cours de discussion pourraient nous conduire dès cette année vers les mesures suivantes : Application à partir du 1/10/21 d'un coefficient de revalorisation des prix des prestations sur l'eau et l'assainissement à hauteur de 5% d'augmentation afin de réduire le déficit structurel du budget M49 ; Nous prévoyons également à partir de la même date du 1/10/21 de demander une participation (montant à déterminer, vraisemblablement entre 500 € et 1000 €) aux frais de déploiement du réseau d'assainissement collectif lorsqu'une habitation existante viendra se relier à ce réseau. Pour mémoire la taxe de raccordement des nouvelles habitations est de 2500 euros.
- Dans l'intervalle qui nous sépare du futur équilibre entre recettes et dépenses du M49, c'est le budget principal qui subventionne le déficit sur l'eau et l'assainissement. Cette tolérance ne devrait plus être permise à l'avenir.

##### 4.1 Dépenses de fonctionnement

La ventilation par nature de dépenses ainsi que l'évolution 2021 versus 2020 sont :



#### 4.2 Recettes de fonctionnement



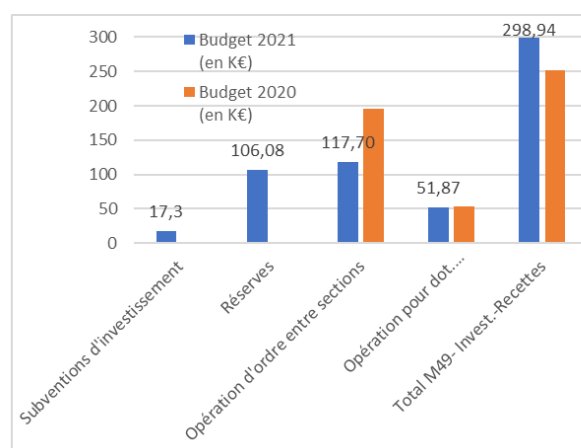
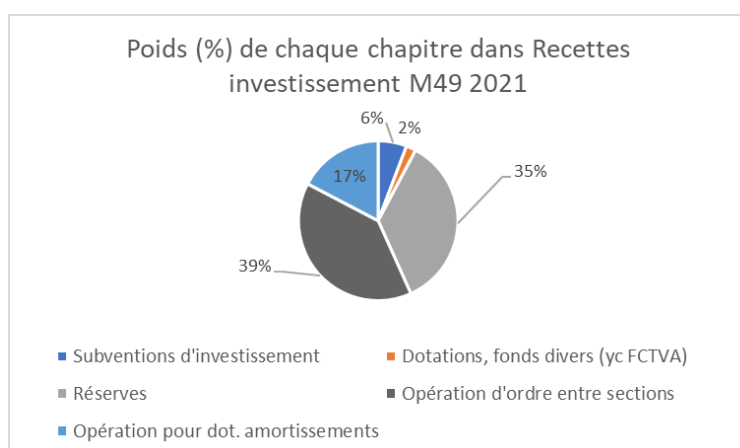
#### 4.3 Dépenses d'investissement

Le tableau des investissements prévus en 2021 sur ce budget est le suivant :

Budget Principal M49	REALISE	REPORT 2020	BP 2021	RECETTES		
				TOTAL	subv	emprunt
<b>CPTÉ 2315</b>		<b>11 308,00 €</b>	<b>125 000,00</b>	<b>136 308,00 €</b>		
MISE EN CONFORMITE CAPTAGE OP 31		1 308,00 €	5 000,00	6 308,00 €	7 500,00 €	
TELESURVEILLANCE + TRAVAUX			47 500,00	47 500,00 €		
SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE		10 000,00 €	22 000,00	32 000,00 €		
EU LES GALLICES			25 500,00	25 500,00 €		
EU LA MONTAGNE			18 000,00	18 000,00 €	9 800,00 €	
NOUVEAUX BRANCH RESEAU OP 34			7 000,00	7 000,00 €		
<b>TOTAL</b>		<b>11 308,00 €</b>	<b>125 000,00</b>	<b>136 308,00 €</b>	<b>17 300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Veuillez noter qu'il ne s'agit que d'un prévisionnel et que la réalisation effective de ces chantiers est dépendante de certaines conditions techniques et financières.

#### 4.4 Recettes d'investissement





## 5. Conclusion

Les finances de Manteyer sont saines à ce jour et l'équipe municipale a prévu de poursuivre cette gestion rigoureuse en matière de fonctionnement.

Elles présentent un ratio d'endettement tout à fait supportable, que nous allons nous employer à aménager afin de pouvoir engager les opérations prévues pour préparer l'avenir de notre commune sur trois axes :

- Développer un service communal efficace et apprécié, et pour cela doter notre agent communal d'un outil de travail performant.
- Considérer l'eau comme sujet majeur des prochaines décennies : améliorer la performance à un cout maîtrisé pour la distribution d'eau potable depuis la source jusqu'au compteur et l'évacuation des eaux usées depuis le raccordement jusqu'à la station d'épuration.
- Participer en tant qu'acteur impliqué pour la protection de notre planète : lancer un important programme de rénovation énergétique sur les deux bâtiments communaux au centre du village (sous réserve de subventionnement par l'Etat dans le cadre du plan de relance) afin d'améliorer la qualité de vie pour les usagers, personnels et habitants de ces immeubles.

Enfin, nous restons engagés pour que cette politique soit conduite en toute transparence, attentifs à vous apporter toute explication nécessaire et ouverts à tout échange.